Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260428-2026_04_01_CCAS-DE

2026 – 04 - 01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

de la commune d'Uzel

Séance du 28 avril 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Nicolas Toudic.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Nadine Balavoine conseillère municipale, Mme Caroline Paytra conseillère municipale, Mme Christelle Dubois conseillère municipale, Mme Elisabeth Hamon représentant la M.S.A, Mme Gisèle Jaglin représentant les personnes handicapées.

Absentes excusées : Mme Myriam Guigo, conseillère municipale représentée par Mme Caroline Paytra, Mme Berthe Le Potier représentant les personnes âgées et retraitées représentée par M. Nicolas Toudic, Mme Valérie Vadet représentant les familles.

Installation du conseil d'administration et élection d'une vice-présidente

M. Le Maire, président d'office du conseil d'administration a installé au sein du C.C.A.S. :
Mme Nadine Balavoine conseillère municipale, Mme Caroline Paytra conseillère municipale, Mme Myriam Guigo conseillère municipale, Mme Christelle Dubois conseillère municipale, Mme Elisabeth Hamon représentant la M.S.A, Mme Gisèle Jaglin représentant les personnes handicapées, Mme Berthe Le Potier représentant les personnes âgées et retraitées, Mme Valérie Vadet représentant les familles.
L'article 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration du C.C.A.S. élit en son sein son vice-président qui le préside en l'absence du président ».
A la suite du renouvellement du conseil d'administration, il convient donc de procéder à l'élection de la vice-présidente.
Sur proposition de M. Le Président,
le conseil d'administration considérant l'unique candidature de Mme Nadine Balavoine,
ayant procédé aux opérations de vote,
Mme Nadine Balavoine ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue vice-présidente du C.C.A.S. par le conseil d'administration.

.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13/05/2026

UZEL, le 13/05/2026

Le Président

Nicolas TOUDIC